COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 30 mai 2008 (convocation du 19 mai 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trente Mai Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS:

M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUPRAT Christophe, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, Mme CURVALE Laure, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SÉUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, M. DOUGADOS Daniel, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle. M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER M. GUICHOUX Jacques, Jean Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, Mme HAYE Isabelle, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MANGON Jacques, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. PENEL Gilles, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. ROBERT Fabien, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge (jusqu'à 10 h 10)

M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel (à cpter de 09 h 55)

M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (à cpter de 10 h 30)

M. SEUROT Bernard à M. LABARDIN Michel (à cpter de 10 h 30)

M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel

MIIe DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard (à cpter de 11 h 00)

M. DAVID Yohan à Mme. LAURENT Wanda

Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à Mme. TOUTON Elisabeth

M. DUCASSOU Dominique à Mme. WALRYCK Anne

Mile. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques

M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max

M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle

M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis

M. MILLET Thierry à M. SOUBIRAN Claude

M. MOULINIER Maxime à M. GUILLEMOTEAU Patrick

Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël (à cpter de 10 h 30)

M. PALAU Jean Charles à Mme. PIAZZA Arielle

M. REIFFERS Josy à M. RAYNAL Franck (à cpter de 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 30 mai 2008

POLE OPERATIONNEL Direction Grands Travaux

N° 2008/0244

Marchés publics - Bouliac - Avenue de la Belle Etoile - Aménagement de voirie - Appel d'offres - Autorisation.

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération du Conseil de Communauté du 22 février 2008 vous avez approuvé la confirmation de décision de faire pour, la restructuration et l'aménagement avenue de la Belle Etoile entre l'allée des Pelouses d'Ascot et le lotissement « domaine d'Amanieu sur la commune de Bouliac ».

L'opération qui s'inscrit dans la programmation pluriannuelle 2003/2010 consiste en une requalification de la voirie visant à sécuriser le déplacement de tous les usagers et en particulier celui des piétons et des cyclistes. Par ailleurs, un recalibrage de la chaussée associé à un dispositif modérateur de vitesse pour les véhicules motorisés est intégré au projet.

Le projet comporte, des cheminements piétons de 1,5 m minimum ; deux pistes cyclables bilatérales unidirectionnelles de 1,5 m ; une chaussée de 6 m avec des plantations d'arbres d'alignement sur une bande végétalisée ; un plateau surélevé au droit de l'entrée du lotissement « domaine d'Amanieu »

Pour ce faire les services ont élaboré les documents de la consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert à prix unitaires, en application notamment des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les travaux, dont le délai d'exécution est fixé à 6 mois sont estimés à 625 686,00 € HT soit 748 320,46 € TTC. Cette dépense sera imputée, dans le cadre du budget de l'exercice considéré, au Chapitre 23-Article 2315-Fonction 8220 – CRB O400 – Programme VCA00

Le montant consacré aux aménagements pour les deux roues est évalué à environ 175 585,28 € HT soit 210 000 € TTC.

En application des dispositions des articles L2121.12 et L2121.13 du C.G.C.T., les documents de la consultation sont tenus à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir les consulter à la direction Centrale des achats et marchés (13^{ème} étage). Ainsi nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de la consultation et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du code des Marchés Publics.
- à signer le marché à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'un opérateur économique soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-l.1^{er} alinéa du dit code.
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mai 2008,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 18 JUIN 2008

PUBLIÉ LE: 18 JUIN 2008

M. ALAIN DAVID